

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE PLANIOLES**

**Séance du 30 juin 2017**

<b><u>Nombre de conseillers</u></b>	
- en exercice	11
- présents	8
- votants	8
- absents	3
- exclus	0

L'an deux mille dix-sept, le 30 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Raymond AURIERES, Maire.

**Etaient présents :** AURIERES Raymond, CARSAC Robert, CHASSAING Jean-Paul, FERRAND Michel, HEISER Bénédicte, LACOUT Guy, ROUANET Pascal, VARIER Sylvain, *formant la majorité des membres en exercice.* **Etaient absents/excusés :** BREHAULT Thomas, Lucette CARSAC, SEBAA Stéphane, Monsieur Michel FERRAND a été désigné comme secrétaire de séance.

Délibération n° CM30062017-04 <b><u>OBJET</u></b>  Approbation du montant de l'attribution de compensation 2017.
--

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Impôts (article 1609 nonies C),  
Vu la délibération du Conseil Communautaire du Grand-Figeac en date du 12 avril 2017, prise après avis de la Commission locale d'évaluation des charges transférées,  
ACCEPTTE le montant prévisionnel de l'Attribution de Compensation de la commune de Fourmagnac, pour 2017, de 15 618 €

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme,  
A Planioles, le 7 juillet 2017

*Acte rendu exécutoire  
après dépôt  
en Sous-Préfecture  
le 10/07/2017  
et publication ou  
notification  
du 10/07./2017*

Le Maire,  
Raymond AURIERES.